

## **DÉLIBÉRATION 5/2025**

### **SYNDICAT MIXTE AUTOROUTE NUMÉRIQUE A75**

Le 19/12/2025 à 11h00, s'est tenu sans condition de quorum dans les locaux de l'Hôtel du Département de la Lozère, le comité syndical du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, régulièrement convoqué par lettre en date du 17/12/2025, le quorum n'ayant pas pu être atteint lors de la réunion du 17/12/2025.

Membres en exercice : 8

Participants à la réunion : 2

Étaient présents :

- Monsieur Denis BERTRAND représentant du Département de la Lozère
- Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU représentant du Département du Cantal,

Étaient absent(e)s :

- Monsieur Michel SAUVADE représentant du Département du Puy de Dôme,
- Madame Claudine VASSAS-MEJRI représentante du Département de l'Hérault,
- Monsieur Sébastien DAVID représentant du Département de l'Aveyron,
- Madame Aurélie MAILLOLS représentante de la Région Occitanie,
- Monsieur Bernard BASTIDE représentant de la Région Occitanie,
- Madame Christelle MICHEL DELEAGE représentante du Département de la Haute-Loire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat mixte Autoroute numérique A75,

#### **OBJET : Adoption du compte rendu du Comité Syndical du 06/02/2025**

Le Président du syndicat présente le compte rendu du comité syndical qui s'est déroulé le 6 février 2025.

L'ordre du jour de ce dernier était le suivant :

- 1) Adoption du compte rendu du Comité Syndical du 11 décembre 2024
- 2) Vote du Compte Administratif 2024, adoption du compte de gestion et affectation de résultat
- 3) Vote du Budget Primitif 2025
- 4) Élection de la Commission de Délégation de Service Public

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve à l'unanimité le compte rendu du comité syndical du 06/02/2025 tel que joint en annexe.

À Mende, le 19/12/2025  
Le Président du Syndicat Mixte  
Autoroute Numérique A75  
Denis BERTRAND

## **Compte rendu du comité syndical du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75 Numérique du 06/02/2025**

Le 06/02/2025 à 11h00, s'est tenu sans condition de quorum dans les locaux de l'Hôtel du Département de la Lozère, le comité syndical du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, régulièrement convoqué par lettre envoyée le 04/02/2025, le quorum n'ayant pas pu être atteint lors du comité syndical du 04/02/2025 convoqué par lettre envoyée le 16/01/2025.

Membres en exercice : 8

Participants à la réunion : 2

Étaient présents :

- Monsieur Denis BERTRAND représentant du Département de la Lozère,
- Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU représentant du Département du Cantal,

Étaient absent(e)s :

- Monsieur Michel SAUVADE représentant du Département du Puy de Dôme,
- Madame Claudine VASSAS-MEJRI représentante du Département de l'Hérault,
- Monsieur Sébastien DAVID représentant du Département de l'Aveyron,
- Madame Aurélie MAILLOLS représentante de la Région Occitanie,
- Monsieur Bernard BASTIDE représentant de la Région Occitanie,
- Madame Christelle MICHEL DELEAGE représentante du Département de la Haute-Loire,

L'ordre du jour était le suivant :

- Point 1 – Adoption du compte rendu du Comité Syndical du 11 décembre 2024
- Point 2 – Vote du Compte Administratif 2024, adoption du compte de gestion et affectation de résultat
- Point 3 – Vote du Budget Primitif 2025
- Point 4 – Élection de la Commission de Délégation de Service Public

### **Point 1 – Adoption du compte rendu du Comité Syndical du 11 décembre 2024**

Monsieur Denis Bertrand, Président du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, présente le compte rendu du comité syndical du 11 décembre 2024.

Après en avoir délibéré le comité syndical adopte à l'unanimité le compte rendu de comité syndical du Syndicat mixte Autoroute numérique A75 du 11 décembre 2024 tel que joint en annexe à l'unanimité.

### **Point 2 – Vote du Compte Administratif 2024, adoption du compte de gestion et affectation de résultat**

Monsieur Denis Bertrand ayant présenté la note explicative du Compte Administratif 2024 telle que jointe en annexe.

Après en avoir délibéré, Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU, étant rapporteur, Monsieur Denis Bertrand Président du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, ne prenant part ni au débat ni au vote,

Le comité syndical,

Approuve à l'unanimité conformément à l'article L.1612-12-1<sup>er</sup> alinéa du code général des collectivités territoriales :

1 – d'une part le compte administratif de l'exercice 2024 du syndicat, joint en annexe, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0,00 €	126 287,62 €	0,00 €	425 366,02 €	0,00 €	551 653,64 €
Opérations exercice	1 034,80 €	2 069,60 €	98 789,87 €	161 918,33 €	99 824,67 €	163 987,93 €
Total	1 034,80 €	128 357,22 €	98 789,87 €	587 284,35 €	99 824,67 €	715 641,57 €
Résultat de clôture	0,00 €	127 322,42 €	0,00 €	488 494,48 €	0,00 €	615 816,90 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total cumulé	0,00 €	127 322,42 €	0,00 €	488 494,48 €	0,00 €	615 816,90 €
Résultat définitif	0,00 €	127 322,42 €	0,00 €	488 494,48 €	0,00 €	615 816,90 €

2 – Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Le comité syndical déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

3 – Décide à l'unanimité d'affecter comme suit les résultats 2024 :

488 494,48 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

127 322,42 € au compte 001 (excédent de d'investissement reporté)

### **Point 3 – Vote du Budget Primitif 2025**

Monsieur Denis BERTRAND, Président du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, ayant présenté la note synthétique du Budget Primitif 2025 telle que jointe en annexe et qui peut se résumer ainsi :

#### **Fonctionnement :**

Les principaux postes de dépenses de fonctionnement pour un montant de **628 619,92 €** se répartissent de la façon suivante :

57 - 611 Contrats de Prestations de Services .....	230 000,00 €
57 - 6132 Locations Immobilières .....	150 000,00 €
57 - 615231 Entretien, réparations voiries .....	181 550,32 €
57 - 6156 Maintenance AGEDI .....	8 000,00 €
57 - 6161 Multirisques .....	10 000,00 €
57 - 6231 Annonces et Insertions .....	3 000,00 €
57 - 6234 Réceptions .....	4 000,00 €
57 - 62878 Remboursement frais à des tiers .....	10 000,00 €
57 - 65888 Autres charges de gestion courante .....	30 000,00 €
57 - 6811 Dotations aux Amortissements.....	2 069,60 €
<b>Total.....</b>	<b>628 619,92 €</b>

Les recettes de fonctionnement pour un montant de **628 619,92 €** se répartissent de la façon suivante :

002 Résultat de fonctionnement reporté.....	488 494,48 €
57 - 706888 Redevance du délégataire.....	139 090,64 €
57 – 777 Quote-part des subventions investissement transférable	1 034,80 €
<b>Total.....</b>	<b>628 619,92 €</b>

#### **Investissement :**

Pour la section d'investissement les dépenses pour un montant de **132 271,89 €** se répartissent de la manière suivante :

##### **Opérations Financières**

57 - 139172 Subvention transférable compte de résultat Budget Communautaire	1 034,80 €
---	------------

##### **Opération Patrimoniales**

041 57- 21533 Réseaux câblés	2 879,87 €
------------------------------	------------

##### **Non individualisées**

57 - 2315 Réseaux divers.....	128 357,22 €
<b>Total.....</b>	<b>132 271,89 €</b>

Les recettes d'investissement pour un montant de **132 271,89 €** façon suivante :

### Opérations Financières

001 Solde d'exécution section d'investissement..... 127 322,42 €

### Opération Patrimoniales

041- 57 – 2031 Frais d'études 2 879,87 €

57 - 2805 Amortissements Concessions et droits similaires..... 2 069,60 €

**Total..... 132 271,89 €**

**Après en avoir délibéré, Denis BERTRAND, Président du Syndicat mixte étant rapporteur,**

Le Comité Syndical,

- Vote à l'unanimité des membres présents, au niveau du chapitre, le budget 2025, joint en annexe.
- Souligne qu'il n'est pas nécessaire de procéder à un appel de fonds des collectivités membres du syndicat.

### Point 4 - Élection de la Commission de Délégation de Service Public

Monsieur Denis BERTRAND, Président du Syndicat Mixte étant rapporteur indique :

- Qu'une liste a été déposée au siège du Syndicat Mixte en date du 09/01/2025 à 17 h 00, conformément aux modalités définies dans la délibération 6/2024 du 11 décembre 2024.
- que l'on peut procéder au vote à bulletin secret sur scrutin de liste,
- que la liste proposée est la suivante :

Titulaires	Suppléants
Jean-Jacques MONLOUBOU	Christelle MICHEL DELEAGE
Michel SAUVADE	Pierre BOULDOIRE
Sébastien DAVID	Aurélie MAILLOLS

**Après en avoir délibéré, Monsieur Denis BERTRAND, Président du Syndicat Mixte étant rapporteur**

Le Comité syndical,

- Prends acte de la constitution, conformément à l'article D.1411-5 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T), d'une liste de candidats pour la commission de délégation de service public local sachant que le Président du comité syndical est membre de droit et Président de cette commission.

- Prends acte du dépôt de cette liste au siège du Syndicat Mixte à 17 h 00, conformément aux modalités définies dans la délibération 6/2024 du 11 décembre 2024.
- Constate le vote à bulletin secret sur scrutin de liste, et après avoir procédé au dépouillement des bulletins, que la liste proposée a obtenu 2 voix sur 2 suffrages exprimés.
- Élit, en conséquence et comme suit, la commission de délégation de service public local :

Titulaires	Suppléants
Jean-Jacques MONLOUBOU	Christelle MICHEL DELEAGE
Michel SAUVADE	Pierre BOULDOIRE
Sébastien DAVID	Aurélie MAILLOLS

La séance s'est achevée à 12h00,

Le Président du Syndicat Mixte  
Autoroute Numérique A75  
Denis BERTRAND

